

Conditions générales de vente

Convention de formation :

Une convention de formation sera signée pour l'engagement de mission. Les modalités de réalisation des prestations sont précisées dans chaque convention de formation.

En cas de prise en charge directe par l'entreprise :

Facturation :

- 30% du total à la signature du présent devis ou de la convention de formation
- Le solde des actions réalisées étant facturé, selon la durée de la mission, à chaque fin de mois ou à l'issue de l'action (si moins de 3 mois)
- Les éventuels frais sont refacturés en fin de mission

Règlement :

- Si la formation débute à moins de 4 semaines : règlement à réception des 30%
- Pour le reste, règlement des factures à 30 jours

Les documents nécessaires (et pour une éventuelle prise en charge et remboursement par votre OPCO) vous seront communiqués : convention de formation, programme détaillé, feuille de présence, évaluations à chaud.

En cas de subrogation de paiement par l'OPCO :

- Nous indiquer les coordonnées de votre conseiller
- La formation sera confirmée à réception de l'accord de prise en charge de l'OPCO

Frais :

Les éventuels frais de déplacement, d'hébergement et de vie des formateurs seront remboursés sur la base de justificatifs en conformité avec la politique de notre client. Pour les animations en Ile-de-France un forfait de 45 € par jour est appliqué.

Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées, l'entreprise cliente doit verser à la société RH for Business une pénalité de retard égale à 10 fois le taux d'intérêt légal majoré.

Les pénalités de retard sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire (L. 441-6 alinéa 12 du Code de Commerce) : il n'est pas nécessaire d'adresser une mise en demeure à son débiteur. La créance naît automatiquement à l'échéance légale, soit le lendemain de la date à laquelle le paiement était prévu.

A ces pénalités s'ajoute une indemnité forfaitaire de 80 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 du Code de commerce).

La société RH for Business se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire, à condition de démontrer que les frais de recouvrement engagés sont supérieurs au montant de l'indemnité prévue.

Déplacement ou annulation de date :

S'il arrivait que des dates de formation ne puissent être maintenues, l'entreprise devra nous informer dans les meilleurs délais et confirmer par e-mail.

- En cas de report ou annulation de date sous un délai de plus de 26 jours ouvrés : aucune indemnité ne sera due. Seul les frais engagés et non remboursable seraient facturés.
- En cas de report ou annulation (hors cas de force majeure) respectivement à moins de 26 / 16 / 11 jours ouvrés de la date prévue, l'indemnité serait respectivement de 25% / 50% / 75% du budget concerné. Dans le cas où des éventuels frais seraient déjà engagés pour l'organisation, ceux-ci seraient pris en charge intégralement par le client.

Confidentialité :

- Nous vous assurons de la protection de toutes les informations qui nous seront confiées à titre confidentiel et à ne pas les communiquer à des tiers.
- Vous nous autorisez à vous citer en référence, sans préciser les détails de la mission.

Obligations :

Les engagements de la société RH for Business envers son client n'impliquent qu'une obligation de moyen et nullement une obligation de résultat, à l'exception d'éventuels accords contractuels.

Force majeure :

La responsabilité de la société la société RH for Business ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Tribunal compétent :

Tout litige pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui n'aurait pu être réglé de manière amiable par les parties sera soumis au tribunal de commerce de Nanterre.